



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023-043

Objet :

**Tarifs des festivités et
spectacles culturels
– Exercice 2024**

Rapporteur :

Gilles FRAYSSE

Commission finances :

Le 28 novembre 2023

Convocation :

Le 6 décembre 2023

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	18
Représentés	8
Votants	26

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 12 décembre 2023 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; S. AMIRALTY ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; C. SABRI ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ;

Absents représentés :

S. DAVID a donné pouvoir P. WITTERKERTH
J. DJENAÏDI donne pouvoir à C. BOUËTARD
I. DOGBO donne pouvoir à G. FRAYSSE
C. ESTREMANHO a donné pouvoir à B. ESTREMANHO
S. JAUBERTY a donné pouvoir à M. PROVOTAL
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à I. LAFAYE
M. POINSE a donné pouvoir à F. DHONDT
J-P RICAUD a donné pouvoir à C. CRUEIZE

Absents non représentés :

A. MUSY-BRELIER ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2022-067 en date du 13 décembre 2022 fixant les tarifs des festivités et spectacles culturels ;

VU la proposition de révision des tarifs à partir du 1^{er} janvier 2024 ;

VU l'avis de la Commission Finances du 28 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'organisation d'animations festives sur la commune moyennant une participation financière ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer des droits d'entrée aux spectacles culturels ;

CONSIDÉRANT la vente de denrées alimentaires et boissons au cours de certaines manifestations ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs de 5,6 % par rapport à l'année précédente, pour tenir compte de l'inflation ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,
avoir délibéré et voté à la majorité par 25 voix POUR, 0 voix
CONTRE et 1 ABSTENTION (F. DHONDT) ;

FIXE les tarifs pour l'année 2024 comme suit :

Intitulés	Tarifs
Droit d'entrée spectacles culturels	
Tarif adulte	6 €
Moins de 18 ans	Gratuit
Droit d'inscription marché de Noël	
Droit pour un stand	23 €
Vente de denrées alimentaires et boissons	
Crêpe au sucre	1,80 €
Crêpe à la confiture ou au Nutella	2,30 €
Marrons chauds	1,80 €
Café	1,30 €
Thé	1,30 €
Eau (petite bouteille)	1,20 €
Canette	1,80 €
Verre de vin chaud	2,30 €
Verre de jus de fruits	0,60 €

PRÉCISE que les tarifs sont arrondis à la dizaine et à l'euro supérieur.

PRÉCISE que certains spectacles bénéficieront d'un accès libre, notamment les spectacles en extérieur.

DIT que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du Budget Communal.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 12 décembre 2023

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

